

Procès-Verbal du conseil municipal du 26 juin 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le 26 juin à 18h, le Conseil Municipal de **ST ANDEOL**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ROBINNE, maire.

- Présents : M. ROBINNE Bruno, Mme FARGETON Dominique, M. DEHON Roland, Mme VASSELIN Agathe et Mme DUFFY Orianne.

Représentés : 0 représenté

Absents : M. CHAPELLE Claude, M. GEORGERY Tristan

Secrétaires de séance : Mme DUFFY Orianne

Monsieur Bruno ROBINNE, ouvre la séance à 18h08, et constate que le quorum est atteint.

M. René BERNARD est présent en qualité de déontologue, conformément aux dispositions en vigueur. Il assiste à la séance à titre consultatif, sans voix délibérative, afin d'apporter un regard neutre et éclairé sur les délibérations du conseil. Il avait déjà cette fonction lors de la mandature précédente.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 MAI 2026
- 2- Délibération pour modificatif des frais kilométriques
- 3- Délibération pour aménagement placette
- 4- Délibération enrochement des berges de la Sûre
- 5- Point sur projet logement communal
- 6- Point sur les futures élections sénatoriales
- 7- Point urbanisme
- 8- Suivi des commissions communales et extra communales
- 9- Point formation défibrillateur et premiers secours

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2026. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est précisé que pour le stockage des données, dont il avait été question, il vaut mieux opter pour un cloud sécurisé plutôt que pour des disques propres à la mairie.

2- DELIBERATION POUR MODIFICATION DES FRAIS FILOMETRIQUES

Il est proposé d'indemniser l'agent communal des kilomètres effectués suivant le barème en vigueur publié par la direction des finances publiques.

Afin d'effectuer le paiement de l'indemnité, la carte grise du véhicule ainsi qu'un tableau récapitulatif des kilomètres devra être transmis et validé par le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3- DELIBERATION POUR AMENAGEMENT PLACETTE

Depuis la délivrance de l'arrêté de cessibilité par Mme la Préfète, la commune dispose d'un délai de six mois pour déposer une demande de transfert de propriété. Une fois cette demande engagée, le juge de l'expropriation ordonne le transfert de propriété dans un délai de quinze jours. Le juge fixe ensuite le montant de l'indemnisation : c'est à ce stade, devant le juge, qu'un accord sur l'indemnisation peut encore être trouvé à l'amiable entre les parties. En revanche, une fois la procédure judiciaire d'expropriation engagée, il n'est plus possible de revenir à une cession amiable.

L'arrêté de cessibilité a été notifié à Mme KERFYSER par courrier recommandé dès sa délivrance. Après contact avec son notaire, celui-ci a confirmé qu'il ne manquait plus que l'acte de propriété pour finaliser une vente amiable, qui pourrait alors intervenir très rapidement. Malgré ces échanges, Mme KERFYSER n'a donné aucune suite aux sollicitations de la commune.

M. le Maire a consulté un avocat spécialisé dans les démarches d'expropriation. L'avocat a précisé que les démarches amiables et judiciaires ne peuvent être menées simultanément. Il a également rassuré M. le Maire en confirmant que la mauvaise foi de l'intéressée est pleinement démontrable.

Un notaire de Die a également été consulté par la commune à titre de conseil ; sans avoir jugé utile d'être mandaté, il a confirmé que le prix au mètre carré proposé est élevé et correspond au prix d'un terrain constructible à St Andéol.

M. le Maire expose que la conclusion d'un acte amiable en juillet permettrait d'engager les travaux d'aménagement dès septembre, ce qui permettrait de terminer les travaux avant la fin de l'année. En cas de procédure judiciaire, le délai serait de six à huit mois supplémentaire. Il est noté que cela fait déjà 9 mois qu'un accord sur le prix et le projet a été signé par toutes les parties.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de huit jours à Mme KERFYSER, comme annoncé par courriel, pour se prononcer sur une cession amiable. À défaut de réponse dans ce délai, il autorise M. le Maire à engager la procédure d'expropriation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- DELIBERATION ENROCHEMENT DES BERGES DE LA SURE

Le pont sur la Sûre menant aux hameaux de Ribière et Saint-Andéol avait été à l'époque de sa construction, et des années après, protégé des crues par un mur en pierre de chaque côté des culées, puis par un enrochement côté aval en rive droite.

Cet enrochement a été emporté partiellement, sur une longueur de 5m environ, par les crues de la rivière en novembre dernier.

La mise à nu de la berge fait courir le risque qu'une prochaine crue ne déstabilise le mur de protection de la culée et le pont lui-même.

Or le pont supporte d'un côté du tablier un réseau d'eau potable et de l'autre un réseau de fibre optique. De plus juste au-dessus de l'enrochement qui a été emmené, à la sortie du pont, se trouve une chambre de tirage de la fibre et un poteau HT à moins de 5m.

Compte tenu de ces risques pour le pont et les réseaux, Il semble important de consolider rapidement cet enrochement.

Après concertation avec le SMRD, et l'entreprise Liotard qui pourrait réaliser ces travaux de consolidation, le projet a été envisagé comme suit:

Travaux à réaliser en septembre.

Remise en place des rochers qui ont été emporté, 5M, et consolidation de ceux restants en place, 3m env. (l'ensemble de l'enrochement initial était d'une longueur inférieure à 10m). Pente de l'enrochement de 3 hauteurs pour 2 longueurs. Hauteur d'environ 4m au-dessus du niveau de la rivière.

Ces travaux de réfection se feraient par une pelle mécanique de 20t d'une largeur d'empâtement de 3m.

Accès à la rivière par une des berges.

Un dossier a été constitué en lien avec le SMRD. Le devis de l'entreprise Liotard s'établit à 3 762,90 € (hors options) et à 11 869,93 € avec l'ensemble des options (pêche de sauvegarde, pose d'une canalisation Ø 900 mm en acier, blocage béton du premier rang). Les options retenues seront définies par M. BRUSSETTI, représentant de la DDT.

Outre ces travaux de réfection de l'enrochement, il est également prévu l'enlèvement à la pelle des arbustes qui ont poussés sur la berge de la rive gauche en bordure d'un replat situé en contrebas d'un champ. Ceci permettrait au lit de la rivière de pouvoir s'étendre et de diminuer le débit de l'eau au droit du pont.

La commune, maître d'ouvrage des travaux souhaite réaliser au mieux cette consolidation, En s'assurant qu'elle en a les moyens financiers.

Le dossier a été envoyé auprès de la sous-préfecture, dans l'objectif d'obtenir des subventions (DETR ?).

Un rendez-vous est programmé avec le comptable, M. Gilles COUILLER, afin de vérifier entre autre que les travaux n'affectent pas l'équilibre financier de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à engager les travaux de consolidation de l'enrochement des berges de la Sûre dans les conditions exposées, sous réserve que ceux-ci ne compromettent pas l'équilibre financier de la commune, et à solliciter toutes subventions utiles auprès des partenaires institutionnels.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- POINT SUR PROJET LOGEMENT COMMUNAL

L'entreprise PI.CO a remis une étude pour l'aménagement du grenier du logement communal. Les propositions permettent d'obtenir un logement d'environ 30 m² habitables, agrémenté d'espaces sous combles. Plusieurs variantes ont été présentées, selon que la salle de bain ou la cuisine est positionnée sur le palier. Le Conseil retient la configuration avec la salle de bain sur le palier.

Il est également proposé de déplacer l'horloge, de la mécaniser et d'ouvrir une fenêtre à son emplacement actuel, ainsi qu'une fenêtre sur l'autre pignon.

Le devis est estimé à 82 566,00 € TTC de travaux. Les pièces ont été transmises à la sous-préfète pour instruction d'éventuelles subventions. Des financements complémentaires seront recherchés auprès des mêmes partenaires que lors de la précédente rénovation (DETR, Région, SDED). L'objectif est d'atteindre un taux de financement de 80 %, sans que cela soit assuré à ce stade.

6- POINT SUR LES FUTURES ELECTIONS SENATORIALES

Le Conseil Municipal a récemment élu un délégué titulaire et trois suppléants pour participer au collège électoral des sénatoriales.

Les candidats ne sont pas encore tous connus.

M. le Maire rappelle que le Conseil a la latitude de choisir entre plusieurs modalités d'exercice du vote : décision autonome du délégué, vote du Conseil qui mandate le délégué pour le représenter, ou consultation préalable de la population. M. Arthur ALFOCEA propose l'organisation d'une réunion publique à cet effet, sous réserve que la participation attendue soit représentative.

M. le Maire rappelle que la liste municipale a été constituée sans étiquette politique, afin de représenter la diversité des habitants.

La question sera réexaminée lors d'un prochain conseil.

7- POINT URBANISME

M. le Maire dresse un point rapide sur les autorisations d'urbanisme récemment accordées.

Situation d'un habitat informel en forêt : M. le Maire informe le Conseil de la présence d'un habitant, installé dans une cabane sur un terrain lui appartenant sur la commune. M. le Maire et Mme Dominique FARGETON l'ont rencontré ; il s'agit d'une démarche volontaire et respectueuse, l'intéressé travaille habituellement à Paris et souhaite résider de plus en plus sur ce terrain. Néanmoins, il s'agit bien d'un habitat illégal. Outre l'aspect réglementaire, le risque d'habiter en forêt est une réalité avec les feux qui se multiplient.

Mme Dominique FARGETON propose qu'un courrier lui soit adressé afin d'entretenir un contact régulier avec lui et de connaître ses périodes de présence sur la commune.

Le Conseil s'accorde sur la nécessité d'examiner cette situation avec discernement, en tenant compte à la fois des règles d'urbanisme, du caractère particulier de la démarche de l'intéressé et du risque encouru.

8- SUIVI DES COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA COMMUNALES

Trois habitants rejoignent le Conseil pour participer aux échanges sur ce point.

Commission école : Une famille s'installant sur la commune pour une durée d'un an a sollicité une dérogation de scolarisation afin de maintenir ses deux enfants déjà scolarisés à l'école de Sainte-Croix, sans les déraciner pour une période limitée. Les communes de Saint-Julien et de Sainte-Croix ont accordé cette dérogation. Dans ces conditions, le Conseil Municipal de Saint-Andéol donne également son accord pour une durée d'un an.

Commission habitat léger : Il est proposé d'aller visiter des communes ayant encadré ou régularisé des habitats légers sur leur territoire, afin de s'en inspirer. M. Arthur ALFOCEA, référent de cette commission, s'engage à faire avancer la question d'ici la fin du mois de septembre.

Commission cimetière : Mme Dominique FARGETON a repris l'ensemble des dossiers et pris contact avec la mairie de Die. Elle envisage de visiter des communes comparables pour établir un règlement et actualiser les tarifs. Les pompes funèbres de Die seront consultées pour disposer d'éléments de référence sur les prix du secteur. Un géomètre a posé des bornes pour délimiter les emplacements. Un état des lieux devra être réalisé au regard du plan existant. La mandature avait déjà engagé

l'exploration sur le déclassement des tombes abandonnées : deux familles avaient déjà donné leur accord. Un point sera présenté en septembre.

Roland DEHON quitte la réunion à 20h00.

Jean-Claude a dressé une liste des commissions et de leurs membres. Il propose d'afficher cette liste lors de la fête du village, afin d'encourager d'autres habitants à s'impliquer.

Commission communication : Le site internet de la commune a été réalisé par William. M. le Maire et Mme Orianne DUFFY ont commencé à renseigner les pages existantes ; Jean-Claude est également sollicité pour y contribuer. Concernant la lettre d'information, jusqu'ici diffusée chaque semaine par Laura, l'une des secrétaires de mairie, le Conseil envisage de passer à une diffusion bimensuelle afin d'alléger la charge de travail. Une lettre sera envoyée lundi 29 juin pour informer les habitants de ce changement.

Est rappelé que la commission prend également en charge la communication directe avec les habitants, notamment le maintien du lien avec les personnes âgées.

Commission eau : M. le Maire a participé à une réunion du SMRD consacrée aux projets en cours. Il a évoqué l'idée de stocker une partie de l'eau des lavoirs en hiver pour la redistribuer en été. Le technicien du SMRD a confirmé que cette piste est explorée dans le cadre de leurs propres travaux. Les référents de la commission eau sont invités à prendre contact avec lui.

Commission travaux et « bricolage » : Il est proposé de réaliser un nouveau panneau d'affichage en bois au lavoir de Saint-Andéol, en remplacement du panneau actuel peu pratique, dans le cadre d'un chantier collectif. Baby se propose d'y participer, voire de le prendre en charge.

Par ailleurs, des remblais issus des travaux d'assainissement ont été entreposés de façon à créer deux à trois places de stationnement supplémentaires. Cette initiative, favorable en soi, présente un risque lié à la proximité d'un dénivelé : une barrière de sécurité devra être mise en place.

Enfin, il est proposé de planter une haie le long du sentier réhabilité à Saint-Andéol.

Agathe VASSELIN quitte le conseil à 20h24.

9- POINT FORMATION DEFIBRILLATEUR ET PREMIERS SECOURS

Mme FARGETON a pris contact avec la Croix-Rouge française pour l'organisation d'une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur automatisé externe. Cette formation peut être dispensée un samedi, en journée complète, dans les locaux de la Croix-Rouge à Die, pour un coût de 60 € par participant à partir de trois inscrits.

M. le Maire propose que la commune prenne en charge une partie du coût pour les habitants qui souhaitent y participer. La formation est ouverte à l'ensemble des habitants de la commune. L'information sera diffusée dans la prochaine lettre d'information communale.

TOUS LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR ONT ETE TRAITES, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H35.

Signature du Maire,

Bruno ROBINNE



Signature du dernier secrétaire de séance

Orianne DUFFY

